### DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

\_\_\_\_\_

#### ARRONDISSEMENT DE ROUEN

\_\_\_\_\_

# CANTON DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

\_\_\_\_\_

### VILLE DE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

\_\_\_\_\_

### **OBJET**

## Domaines de compétences par thèmes 8.9 culture

Reversement de la subvention du CNL obtenue dans le cadre de Partir en livre

DATE DE CONVOCATION 29 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 29

### La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231005-2023-10-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023 Affichage : 17/10/2023

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-10-71

### L'an deux mil vingt trois

le cinq octobre deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

### Etaient présents :

Mme MEZRAR - Mme ESCLASSE - M. GESLIN Francis - Mme VANDEL - M. GOMIS - M. SACHOT - Mme QUOD-MAUGER - M. ROGERET - Mme SEMIEM - Mme MALINGE - Mme BARRIERE - Mme CREVON - M. BIGOT - Mme BOSQUIER - M. LE NOE - Mme FRIBOULET

### Excusés ayant donné pouvoir

Mme DUDOUET à Mme ESCLASSE

Mme DELOBEL à M Francis GESLIN

M. FRESSEL à Mme VANDEL

M. BRUNET à M GOMIS

M MIZABI à M SACHOT

M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE

Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER

M. PETIT à M ROGERET

M. LEMAIRE à Mme MEZRAR

Mme DUVAL à Mme SEMIEM

M. JEANJEAN à Mme BARRIERE

M. BULARD à M LE NOE

Mme DESANGLOIS à Mme FRIBOULET

M Sachot est nommé secrétaire de séance.

<u>Rapporteur</u>: Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire, chargée de la commission culture, patrimoine et animations.

Du 22 juin au 23 juillet 2023, se déroulait la manifestation nationale « Partir en livre ».

Dans le cadre de ce projet culturel, la bibliothèque a proposé des livres et des animations hors de ses murs pour favoriser l'accès à la culture et encourager la lecture, en allant à la rencontre des publics qui ne fréquente pas toujours la bibliothèque. Ce dispositif est élargi aux villes du territoire elbeuvien : Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine et Saint Pierre-lès-Elbeuf.

Une convention fixe les obligations, les termes et les modalités, notamment financières, entre les partenaires, comme mentionnées dans la convention de partenariat approuvée lors du Conseil municipal en date du 11 mai 2023.

Cette action a obtenu la labellisation de Centre National du Livre (CNL) et une subvention de 2500 euros nous a été accordée.

Il convient donc de répartir la somme perçue entre les villes partenaires, sous la forme d'une subvention sur la base d'un projet de territoire et dans le cadre de cette démarche partenariale. La dotation se fera à parts égales entre les communes de Cléon, Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf-sur-Seine et Saint Pierre - lès-Elbeuf.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement une subvention de 625 euros (six cent vingt-cinq euros) pour chacune des communes partenaires citées.

#### Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29;

### Considérant

La convention de partenariat approuvée lors du Conseil municipal du 11 mai 2023 ;

La notification budgétaire du Centre National du Livre pour la labellisation en date du 28 avril 2023 ;

Le conseil municipal, décide par :

Voix pour: 29
voix contre 0
Abstention 0

**Article 1**er: d'approuver le versement d'une subvention de 625 euros (six cent vingt-cinq euros) pour chacune des communes de Cléon, Caudebec- lès- Elbeuf et Elbeuf- sur-Seine ;

Article 2 : d'inscrire la dépense au chapitre 65 du budget de la ville.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231005-2023-10-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023 Affichage : 17/10/2023